



**ATELIER T10 : Décliner urbanisme réglementaire et sobriété à l'échelle locale
... en recherchant par l'innovation urbaine un cadre de vie qualitatif permettant un
développement humain plus harmonieux.**

Thème(s) - Mots clés : Urbanisme, sobriété, biodiversité, artificialisation, diversité

Nature de l'action : Atelier d'échange, quelle posture pour les CAUE dans cette démarche ?

Date(s) : Atelier / échange 5 juillet 2023

Présentation :

Les récents textes des documents d'urbanisme qui intègrent la notion de sobriété foncière (ZAN) sont perçus comme de nouvelles contraintes quantitatives à l'aménagement de nos territoires. Au contraire, ne constitueraient-elles pas une approche qualitative préservant biodiversité, activité humaine et cadre de vie ?

Les CAUE portent dans leur essence même cette démarche transversale intégrant toutes ces approches, à la fois différentes et complémentaires.

La déclinaison des SRADDET et PCAET à l'aménagement de nos territoires (SCoT, PLUi), reste un enjeu pour nos CAUE d'un accompagnement local des collectivités pour saisir les atouts de ces modifications législatives comme un potentiel de développement humain plus sobre qui préserverait les ressources et la qualité de notre cadre de vie.

Quelle place alors pour l'innovation urbaine ?

Partenaires : institutionnels et ingénieries locales

Publics cibles : Urbanistes, architectes, paysagistes, écologues, patrimoine, ...

Diffusion :

Guide imprimé à 2 000 exemplaires, près de 1500 exemplaires diffusés depuis mars 2022

Lien de téléchargement : www.caue60.com

Développement : Groupe de travail « sobriété et bio-diversité »

Moyens CAUE mobilisés : conseils, sensibilisation et formation des élus et des techniciens, plaquettes, webinaires, séminaires, démarche participative du public

Moyens externes : partenaires locaux et institutionnels associés

Contact CAUE :

CAUE 60, CAUE 61, ...



Informations complémentaires internes au réseau des CAUE

Quelques expériences

CAUE de l'Oise

Ateliers participatifs, pratique de la sensibilisation du ZAN dans les collectivités locales

Préparation d'une plaquette sur la sobriété foncière.

Webinaires et rencontres avec les partenaires (EPFLO, CCI), réorganisation des activités économiques et biodiversité (CCI et CPIE) « sobriété et pratique de la biodiversité ».

Des interrogations et des sujets à traiter

Addition de la loi ALUR et de la loi biodiversité dans la loi Climat et résilience : comment intégrer la biodiversité dans la réflexion :

- La préservation de la biodiversité dans le tissu existant.
- La biodiversité dans les zones à aménager.

Comment associer la sobriété et la qualité de vie (rêvée, réelle).

- Comment présente-t-on les outils opérationnels constructifs ?
- Ateliers participatifs avec les habitants.

Quelles actions communes à développer ?

Formations sensibilisation sur les documents d'urbanisme.

Présentation de l'évolution des textes de loi et outils à développer en fonction des questions que la collectivité se pose.

Intégration de la loi paysage dans le PLUi (paysage bâti et non bâti).

Face aux nombreuses réglementations qui s'appliquent à l'acte de construire, comment intégrer toutes ces nouvelles dispositions avec sobriété (aussi) ?

Jeu des acteurs : quel rôle pour le CAUE dans la déclinaison des actions

- Avec les outils institutionnels : État (Préfecture, DREAL, ADEME, DDT), Conseil Régional, Département, AMF,
- Avec des partenaires locaux : EPF, PNR, CPIE, Agences d'Urbanisme, Consulaires, SAFER, bailleurs sociaux, associations, etc.

Échanges au sein de l'atelier

Constats

- Le ZAN est mal perçu, de façon générale, par les élus
- Les interSCot
- Travailler en partenariat (agences d'urbanisme, chambres consulaires, CEREMA, EPF, CPIE, bailleurs, SEM, SPL
- Le foncier et sa maîtrise, incontournable

Des suggestions

- Appui à l'ingénierie de territoire par la Région, le Département (quelques cas)
- Cartes d'enjeux
- Cahiers des charges pour aider la commune à exprimer ses exigences
- Les OAP, comment les transformer ?
- Démarches participatives (partir de la demande, des besoins, et (faire) remonter, en même temps que décliner) dans les documents
- Accompagner jusqu'au choix du bureau d'études (à partir du cahier des charges) ?